

Programme des  
**formations** du CAUE

**2024**



# La formation au CAUE

- Le CAUE accompagne les élus, les techniciens des collectivités, les professionnels afin de favoriser la montée en compétence collective des acteurs de l'aménagement, en cohérence avec les enjeux du territoire.

Le CAUE propose un programme de formations annuel, enrichi régulièrement par une offre complémentaire en fonction de l'actualité.

- Une de nos formations vous intéresse en intra ? Le CAUE peut aussi accompagner la collectivité dans la mise en place d'une formation personnalisée sur site au profit de ses élus et agents.

## Thèmes

- Architecture - patrimoine
- Urbanisme
- Paysage - biodiversité
- Environnement - énergie - climat
- Habitat - logement

## Publics

Élus et agents des collectivités, acteurs professionnels, acteurs de la maîtrise d'ouvrage, acteurs de la culture et de la recherche, membres de collectifs.

## Modalités d'inscription

### Formations

Pour les élus et autres publics : inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [www.formations.caue74.fr](http://www.formations.caue74.fr)

### Formations éligibles au titre du DIF élus\*

Pour les élus : inscription uniquement via la plateforme dédiée [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) rubrique « Mon compte élu »

Pour les autres publics : inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [www.formations.caue74.fr](http://www.formations.caue74.fr)

\* Les formations éligibles au titre du DIF élus sont ouvertes à tous les publics.

- Le CAUE est un organisme de formation enregistré sous le n°82 74 0210174, certifié Qualiopi, conformément au Référentiel national Qualité (Art. L. 6316-1 du Code du travail) pour la réalisation d'actions de formation. Le CAUE est agréé pour 4 ans par le CNFEL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour la formation des élus.

- Pour les élus souhaitant utiliser leur DIF élus, certaines formations sont organisées répondant aux critères d'éligibilité. Celles-ci sont référencées sur la plateforme EDOF gérée par la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

## Participation

Les droits d'inscription sont forfaitaires. Ils couvrent les frais pédagogiques, le dossier pédagogique, et les éventuels frais de transport, d'hébergement et de repas s'ils sont précisés au programme de formation. À réception de la pré-inscription et du règlement, le CAUE valide l'inscription par l'envoi de la convention de formation. Chaque pré-inscription, si elle est confirmée, fait l'objet d'une convocation individuelle de formation et d'une convocation accompagnée du programme de formation détaillé. Attestation de présence, copie de la feuille d'émargement et facture acquittée sont adressées en fin de formation. Toute annulation parvenue moins de 14 jours calendaires avant la formation ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

## Accès

Situé au siège, L'îlot-S est le lieu où sont programmées la plupart de nos formations. Il est possible de rejoindre L'îlot-S à pied, vélo, bus (arrêts Paul Grimault ou Courier), train ou voiture (parkings de proximité : Gare, La Poste, Courier, Bonlieu). Entrée en face du cinéma Pathé Gaumont.

## Accueil des personnes en situation de handicap

L'îlot-S est accessible aux personnes à mobilité réduite. Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription. Nous ferons en sorte de vous accueillir dans les meilleures conditions.

### Contactez notre référent handicap :

Selcan Erbek au 04 50 88 21 10 ou par mail à [inscription@caue74.fr](mailto:inscription@caue74.fr)



CAUE de Haute-Savoie  
L'îlot-S  
7 esplanade Paul Grimault  
bp 339 - 74008 Annecy cedex  
04 50 88 21 10 | [www.caue74.fr](http://www.caue74.fr)



---

ARCHITECTURE-PATRIMOINE	Réhabiliter l'architecture du xx <sup>e</sup> , une pratique incontournable à l'aune de la sobriété foncière	20
	L'exigence de la qualité architecturale et paysagère	30
	Construire le projet de territoire avec le patrimoine bâti et paysager	36
	Réhabiliter le bâti ancien : à la croisée des enjeux techniques, énergétiques et patrimoniaux	38

---

ENVIRONNEMENT-ÉNERGIE-CLIMAT	Vers l'objectif « zéro artificialisation nette des sols »	04
	La qualité d'usage garantie par un pilotage des projets bâtiment	06
	Mener un projet de végétalisation de cour d'école	10
	S'adapter au climat : l'ingénierie au service d'une architecture frugale	12
	Évolution et adaptation des espaces publics sous les effets du changement climatique	16
	Adapter l'art de bâtir	22

---

HABITAT-LOGEMENT	Favoriser le développement de l'habitat participatif, une troisième voie d'accès au logement	34
------------------	--	----

---

PAYSAGE-BIODIVERSITÉ	Sol fertile en ville	18
	Se signaler en Haute-Savoie : enseignes et devantures, actualités récentes et transfert de compétences	28

---

URBANISME	Évolution des espaces habités : comprendre, anticiper, agir pour préparer un projet urbain serré et ambitieux	08
	PLU et PLUi, des leviers pour adapter le territoire au changement climatique	14
	Urbanisme - perfectionnement	24
	Mobiliser les cultures des territoires pour construire la ville de demain	26
	Actualité juridique de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement	32



Environnement-Énergie-Climat

## Date

- mardi 19 mars 2024

## Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

Éligible au DIF élus | Intra possible

## Vers l'objectif « zéro artificialisation nette des sols »

### Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, acteurs professionnels

### Participation demandée

- 300 € nets  
(repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

### Date limite d'inscription

16 février 2024

### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

Pour les élus souhaitant utiliser leur DIF élus, inscription UNIQUEMENT via la plateforme dédiée [moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr) rubrique « Mon compte élu »

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

### Renseignements sur le programme

Chloé Malié Marsh  
04 50 88 21 10  
amenagement@caue74.fr

### CONTEXTE

L'objectif de zéro artificialisation nette des sols, confirmé dans la récente loi Climat et résilience, questionne l'aménagement des territoires. Au-delà des normes et des objectifs chiffrés, le « zéro artificialisation nette » aborde la notion de sobriété foncière : moindre artificialisation et renaturation passeront par une rationalisation de la consommation d'espace. Dans un territoire où le développement urbain est très consommateur de foncier, le CAUE propose de mettre en perspective cet objectif de zéro artificialisation nette. Quels sont le cadre et les enjeux nationaux ? Quel est le contexte haut-savoyard ? Quels sont les concepts et outils à mobiliser pour un développement urbain durable et économe en foncier ?

### Objectifs

- Contextualiser les enjeux de l'objectif ZAN
- Mobiliser les évolutions réglementaires pour contribuer à l'objectif ZAN
- Conduire des projets de développement urbain dans une optique d'optimisation du foncier et dans la logique « éviter, réduire, compenser » attendue dans le cadre du ZAN

### Compétences développées

- Intégrer les évolutions du droit de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement au bénéfice d'un projet urbain de qualité
- Mobiliser l'interprétation des textes (jurisprudence) dans le cadre de la gestion des autorisations d'urbanisme
- Faire converger les documents d'urbanisme et les règlements vers une gestion paisible, équilibrée et cohérente du projet de territoire

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

9h00-12h30 / 13h45-17h45

- 1 jour (7h30)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Présentations
- Vidéos
- Échanges et débat avec la salle
- Travail en ateliers

---

**PROGRAMME****1. Contexte environnemental et réglementaire de l'objectif «zéro artificialisation nette des sols»****2. La réglementation et les outils de prise en compte et d'application du ZAN (droit des sols et planification urbaine)****3. L'artificialisation des sols en Haute-Savoie**

- Suivi à l'échelle du département : données et outils
- Évolution de l'artificialisation des sols en Haute-Savoie

**4. De l'objectif ZAN au projet**

- Faire projet sans artificialiser, est-ce possible ? Études de cas et mise en œuvre de la logique «éviter, réduire, compenser»

---

**Formateur(s)**

- **Chloé Malié Marsh**, ingénieure en environnement et urbanisme, CAUE

---

**Intervenant(s)**

- **Sylvaine Corbin**, urbaniste, CAUE
- **François Déalle-Facquez**, géographe et urbaniste, directeur d'études, Coopérative Acadie
- **Florent Godet**, adjoint au responsable du service aménagement, risques, Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie
- **Manuel Thuault**, cellule géomatique, études, observatoires, Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie



Environnement-Énergie-Climat

## Dates

- jeudis 28 mars & 11 avril 2024

## Lieu

- Le Bourget-du-Lac 73000  
INES, 60 av. du lac Léman

## Formation en résidence à l'INES : la qualité d'usage garantie par un pilotage des projets bâtiment

### Publics

Acteurs professionnels, acteurs de la maîtrise d'ouvrage, élus et agents des collectivités

### Participation demandée

- 600€ nets  
(les 2 journées, repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

### Date limite d'inscription

1<sup>er</sup> mars 2024

### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](http://formations.caue74.fr)

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

### Renseignements sur le programme

Sylvaine Corbin  
04 50 88 21 10  
amenagement@caue74.fr

### CONTEXTE

La performance d'un bâtiment est le résultat d'une somme d'interventions de toute une chaîne d'acteurs tout au long du cycle de vie du bâtiment. Malheureusement, le résultat est souvent très éloigné des attentes au regard des investissements humains et financiers. Il serait bien trop simple d'attribuer la responsabilité des surconsommations aux seuls usagers et à leurs comportements. Les contre-performances des bâtiments en exploitation sont dues à une série de choix orientés par des pratiques et habitudes. Les dysfonctionnements constatés impliquent les professionnels mais aussi les collectivités, prescriptrices à toutes les étapes du projet : idée, commande, conception, mise en œuvre, exploitation-maintenance et usages. Les professionnels de la chaîne de valeur et les collectivités doivent adopter une posture nouvelle sur la qualité d'usages et acquérir des savoirs complémentaires sur le bâtiment basse consommation.

### Objectifs

- Expérimenter des techniques de formation destinées à favoriser l'accompagnement au changement et la prise de conscience des enjeux sur les pratiques relatives aux projets
- Encourager la résolution des problématiques observées, aussi bien sur les champs technique et technologique, que sur les champs organisationnel et social
- Permettre de concrétiser, pour chaque acteur de la filière bâtiment, une meilleure optimisation et maîtrise de l'efficacité énergétique

### Compétences développées

- Prendre en compte la complexité des projets, et les dysfonctionnements observés pour adapter ses pratiques au profit de la production et de l'usage des bâtiments performants
- Partager des objectifs de performance énergétique et collaborer en équipe
- Élaborer de nouvelles méthodes de travail et d'organisation du projet de bâtiment

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

9h-12h30 / 14h00-17h30

- 2 jours (14h)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Formation participative et pratique
- Interviews
- Enquêtes in situ
- Exposés
- Jeux collaboratifs
- Visite de l'INES, témoignages

---

**PROGRAMME****Journée 1 : partage d'expérience**

*Matin : format atelier*

1. Vidéo introductive autour du projet européen A2E
2. Performance du bâtiment, c'est quoi ?
3. Retours d'expériences autour des problèmes rencontrés dans le bâtiment performant
4. Mécanismes à l'origine des dysfonctionnements, analyses

*Après-midi : atelier pratique*

1. Introduction sur le bâtiment support, caractéristiques
2. Construction d'une grille de questionnaire
3. Enquêtes sur les usages in situ, mesures sur le bâtiment, locaux techniques
4. Table ronde autour du bâtiment témoin avec les acteurs du projet
5. Échanges sur les problématiques techniques
6. Atelier réflexif
7. Conclusion/plénière

**Journée 2 : passage à l'action**

*Format atelier sur toute la journée*

1. Regards croisés sur les retours d'expériences marquants du jour 1
2. Contreréférences et pathologie du bâtiment performant
3. Définitions de la performance, efficacité et efficacité
4. World café : des indicateurs pour qui, pourquoi, comment ?
5. Du bon usage des indicateurs
6. La démarche qualité
7. Évaluation

---

**Formateur(s)**

- **Sylvaine Corbin**, urbaniste, CAUE, cheffe de file des projets européens sur le bâtiment durable A2E ALCOTRA (F-IT) et ASSIST BAT (F-CH)

---

**Intervenant(s)**

- **David Corgier**, ingénieur énergétique, CMDL MANASLU Ing. (A2E/ASSIST BAT) Publications scientifiques internationales, travaux sur le projet HIKARI (1<sup>er</sup> quartier BEPOS. Intervient régulièrement pour l'ADEME et la région AURA sur des missions d'expertise (monitoring PREBAT...)
- **Sylvain Mangili**, délégué régional, Agence Qualité Construction (AQC)

---

**Partenaire(s)**

- **Institut national de l'énergie solaire (INES)**  
*le bâtiment sert de support à la formation*
- **Référents INES**, Morgane Coët-Pouzet, Guillaume Masson, Mickaël Rabouille

## Dates

Session 1

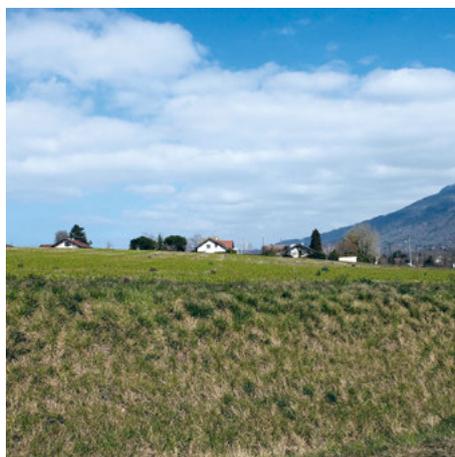
- jeudi 4 & vendredi 5 avril 2024

Session 2

- mardi 24 septembre & jeudi 3 octobre 2024

## Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie



Urbanisme

Intra possible

# Évolution des espaces habités : comprendre, anticiper, agir pour préparer un projet urbain serré et ambitieux

## Publics

Élus, urbanistes, architectes, ingénieurs du paysage, instructeurs du droit des sols, notaires, agents immobiliers...

## Participation demandée

- 600€ nets  
(les 2 journées, repas non-compris)
- Non assujettis à la TVA

## Dates limites d'inscription

Session 1 : 1<sup>er</sup> mars 2024  
Session 2 : 30 août 2024

## Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 2110  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

## Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

## Renseignements sur le programme

Sylvaine Corbin  
04 50 88 2110  
amenagement@caue74.fr

## CONTEXTE

Les communes sont confrontées à une forte densification de leurs territoires sous l'effet de documents d'urbanisme vertueux (sobriété foncière, enjeu du zéro artificiel net ZAN), mais aussi d'une valeur foncière élevée. Or, la maîtrise du développement semble parfois échapper à tout contrôle suite à des opérations de renouvellement urbain et de densification peu anticipées par le PLU (collectifs sur des secteurs pavillonnaires, détachement foncier opportuniste, division de corps de bâtiments anciens en plusieurs logements, démolition...). Venez faire le point sur les outils de la division foncière dans une optique de qualité, comprendre les mécanismes de la mutation foncière, mais aussi décortiquer les outils mobilisables du PLU en matière d'autorisation, outils de police du maire, et autres outils de projet. Il s'agit de se mobiliser autour du projet de territoire pour fabriquer les espaces et les bâtiments à vivre de demain.

## Objectifs

- Appréhender les enjeux en cours dans les zones urbaines en termes de densification de l'espace habité
- Identifier et comprendre les stratégies issues des différents outils de la division parcellaire
- Adapter les principaux outils de la planification, du projet urbain et du droit des sols, du montage opérationnel au service de projets paisibles, qualitatifs et respectueux du cadre de vie et en harmonie avec l'environnement

## Compétences développées

- Caractériser les évolutions urbaines, paysagères, architecturales, environnementales et sociales pour mon territoire ou ma commune
- Expérimenter et pratiquer les outils au service de la division foncière et accompagner la densification
- Concevoir des stratégies réglementaires et opérationnelles pour piloter l'évolution des espaces habités

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

9h-12h30 / 14-17h30

- 2 jours (14h)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Exposés
- Retours d'expériences sur les Savoies
- Ateliers participatifs

---

**PROGRAMME****Journée 1 : comprendre les enjeux de l'évolution des espaces habités et appréhender les outils du droit des sols en matière de division foncière**

1. Enjeux à l'oeuvre sur les espaces déjà urbanisés à travers deux retours d'expériences
2. Les outils de la division foncière : nombre de lots à bâtir ou de bâtiments créés, nécessité ou pas d'une autorisation d'urbanisme, à quel moment divise-t-on ? L'échelle d'application des règles d'urbanisme, avantages, inconvénients...
3. ZAC et divisions primaires, lotissement (DP/PA), PC valant division (PCVD), PC groupé, vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), certificat d'urbanisme (CU)

**Journée 2 : connaître les outils mobilisables en matière de planification et de montage de projets urbains pour fabriquer des espaces à vivre**

1. Les mécanismes économiques et sociaux de la mutation foncière (dynamique participative)
2. Les différents scénarios de la mutation à l'oeuvre aujourd'hui
3. L'enjeu de la qualité urbaine, paysagère, architecturale et environnementale des projets
4. Les outils de projet en matière de :
  - Planification, conservatoire ou foncier
  - Police du maire, droit des sols et accompagnement de projets ou, pour mieux encadrer la qualité : les classiques et ceux relevant de la fiscalité et de la prospective urbaine

---

**Formateur(s)**

- **Sylvaine Corbin**, urbaniste, CAUE

---

**Intervenant(s)**

- **Sarah Cohen**, urbaniste programmiste promoteur, Programmes-Urbains
- **Nicolas Fillardet**, consultant, formateur en urbanisme-droit des sols



Environnement-Énergie-Climat

## Date

- mardi 9 avril 2024

## Lieu

- Annecy 74000  
Manoir de Novel, 60 av. de Novel

## Mener un projet de végétalisation de cour d'école

### Publics

Élus en charge des espaces verts, de l'environnement, du développement durable, de l'écologie / transition écologique, agents des collectivités en charge des espaces verts, paysagistes jardiniers, paysagistes ouvriers, directeurs d'établissements scolaires

### Participation demandée

- 300€ nets  
(repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

### Date limite d'inscription

8 mars 2024

### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](http://formations.caue74.fr)

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

### Renseignements sur le programme

Clémentine Jouveveau  
04 50 88 21 10  
accompagnement@caue74.fr

### CONTEXTE

Les projets de végétalisation de cour d'école se multiplient et soulèvent des questionnements : comment les mettre en œuvre ? Comment impliquer l'ensemble des acteurs et usagers concernés ? À quels enjeux répondent-ils ? Quels sont les coûts ? Cette formation apporte aux maîtres d'ouvrages des clés et outils mobilisables pour concrétiser un projet de requalification d'une cour d'école avec les moyens et les ambitions de chacun.

Si les cours d'école sont un levier important de la nature en ville, les enjeux sont bien plus vastes. Il s'agit de favoriser l'infiltration des eaux de pluie dans le sol, d'accueillir une flore et une faune diversifiées, de préserver les écosystèmes, et de repenser des usages inclusifs et dégenrés afin d'assurer le bien-être des enfants. En diversifiant les activités, on permet une meilleure motricité, une plus grande inclusivité et une psychologie apaisée.

### Objectifs

- Apporter les outils nécessaires au montage de projets de végétalisation de cour d'école
- Savoir mettre l'ensemble des acteurs à contribution autour d'un projet commun et inclusif à l'occasion duquel les enfants apprennent, expérimentent et réalisent
- Développer des compétences pour réaliser de nouveaux espaces végétalisés et favoriser la biodiversité en réponse aux enjeux climatiques

### Compétences développées

- Identifier les bonnes pratiques pour atténuer l'îlot de chaleur urbain, favoriser la biodiversité, rendre une cour accueillante et inclusive
- Inclure le processus de concertation dans le projet avec les différentes parties prenantes et les usagers

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

9h-12h30/ 14h-17h30

- 1 jour (7h)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Étude de cas
- Présentation
- Visite sur site
- Échanges d'expériences

---

**PROGRAMME****Matin :**

1. Les cours d'école : un réseau de sites à fort potentiel pour lutter contre les îlots de chaleur urbain.

Rappel de la nécessité de désimperméabiliser et renaturer les sols, de préserver le cycle de l'eau et de favoriser la biodiversité en ville. Constat des usages actuels des cours d'école

2. Le processus de la concertation : quelles sont les étapes clés ? Quels sont les différents publics à associer ?

3. La nécessité d'impliquer les enfants : comment et quand ?

**Après-midi :**

1. Présentation de projets réalisés : le contexte, les objectifs paysagers et pédagogiques, les moyens mis en œuvre et le budget associé

2. Les subventions mobilisables et sous quelles conditions

3. Étude de cas : visite de la cour d'école de Novel : le projet, étape par étape, du rêve à la réalité, le processus, les difficultés rencontrées, les freins, les limites et les bénéfices

4. Pérenniser le projet : entretien, gestion et passage de relais

---

**Formateur(s)**

- Léa Mabilie, médiatrice culturelle, CAUE
- Clémentine Jouvenceau, paysagiste conceptrice, CAUE

---

**Intervenant(s)**

- Julie-Amadéa Pluriel, paysagiste conceptrice, anciennement en charge de la coordination du dispositif «cours Oasis», Val-de-Marne

---

**Témoin(s)**

- Clarisse Plassart, direction scolaire pour la réussite éducative, chargée des parcours environnementaux et conseils d'école, Ville d'Annecy



Environnement-Énergie-Climat

## Dates

- jeudi 23 mai & vendredi 24 mai 2024

## Lieux

- 23/05 : Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie
- 24/05 : Le Bourget-du-Lac 73000  
INES, 60 av. du lac Léman

Cycle Adaptation au changement climatique

## S'adapter au climat : l'ingénierie au service d'une architecture frugale

### Publics

Architectes, ingénieurs de la construction, économistes, acteurs de la maîtrise d'ouvrage

### Participation demandée

- 600€ nets  
(les 2 journées, repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

### Date limite d'inscription

19 avril 2024

### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

### Renseignements sur le programme

Mathias Apicella  
04 50 88 21 10  
conseils@caue74.fr

### CONTEXTE

L'observation d'une accélération des conséquences du changement climatique a dynamisé la prise de conscience de la société contemporaine au cours des dernières décennies. Il est aujourd'hui évident qu'il est nécessaire d'agir en faisant considérablement évoluer nos pratiques alors même que la population continue sa croissance et qu'il faut toujours bâtir davantage. Les métiers de l'aménagement et de la construction intègrent les enjeux du climat et opèrent un changement de pratiques pour favoriser une conception durable des édifices. Ils se préoccupent aussi désormais de leur rénovation et de leur pérennité. La formation apporte les clés des nouvelles pratiques qui intègrent en profondeur ce nouveau paradigme. Elle invite à intégrer cette nécessité sociétale comme une matière fertile du projet. Elle s'inscrit dans l'idée que l'architecture, « expression de la culture », doit s'adapter et trouver de nouvelles expressions face aux attentes d'un monde qui change.

### Objectifs

- Explorer les enjeux des évolutions de l'architecture à l'aune du changement climatique
- Connaître les dernières innovations techniques du photovoltaïque et l'offre récente en matière de gestion et de captation de l'énergie solaire
- Identifier des références concrètes en matière d'adaptation des pratiques professionnelles

### Compétences développées

- Développer un projet architectural comprenant l'intégration solaire
- Savoir équilibrer les besoins de la technique au profit d'une architecture frugale
- Structurer un référentiel de réalisations et de personnes ressources pour développer une architecture plus frugale

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

9h00-12h30 / 14h00-18h00

- 2 jours (15h)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Partage d'expériences concrètes et explicitées
- Apports théoriques
- Conférence
- Échanges structurés sous forme de table ronde

---

**PROGRAMME****Journée 1 : frugalité et robustesse**

1. L'expérience de la frugalité : retours d'expériences sur la pratique d'une architecture attentive à l'environnement
2. Low tech ou comment équilibrer les besoins de la technique vers une architecture frugale

**Journée 2 : créer l'architecture solaire**

1. L'INES, un pôle de recherche mondial : présentation de l'INES et de ses champs d'action
2. L'architecture solaire, vers un nouveau design : évaluation du champ des possibles en matière d'intégration architecturale du solaire
3. Les techniques du solaire : solaire thermique et photovoltaïque, que sait-on ?
4. Présentation des progrès techniques des installations solaires : visite du plateau technique de l'INES
5. Découverte de la nouvelle plateforme de formation de l'INES

---

**Formateur(s)**

- **Mathias Apicella**, architecte, CAUE

---

**Intervenant(s)**

- **Morgane Coët-Pouzet**, experte énergétique du bâtiment, INES
- **Karine Lapray**, ingénieure environnement, enseignante
- **Jean-Didier Steenackers**, architecte, designer solaire
- **Intervenant INES**



Urbanisme

## Dates

- jeudi 30 mai, mardi 2 & mercredi 3 juillet 2024

## Lieux

- 30/05 & 02/07 : Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie
- 03/07 : Saint-Jorioz 74410,  
Quai 225 salle « Marais »  
225 Rte de Sales

Cycle Adaptation au changement climatique | Intra possible

## PLU et PLUi, des leviers pour adapter le territoire au changement climatique

### Publics

Élus et agents des collectivités en charge de la gestion du droit des sols, de la planification, de l'aménagement, instructeurs du droit des sols, ingénieurs du paysage, ingénieurs de l'environnement, urbanistes, aménageurs..

### Participation demandée

- 900€ nets  
(les 3 journées, repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

### Date limite d'inscription

3 mai 2024

### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE  
[formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

### Renseignements sur le programme

Sylvaine Corbin  
04 50 88 21 10  
amenagement@caue74.fr

### CONTEXTE

Les territoires s'interrogent sur le défi à relever d'une nécessaire adaptation au climat. L'analyse de cas exemplaires d'adaptation de la planification territoriale au changement climatique dans les espaces anthropisés, en France et en Europe, a été menée par le CAUE de Haute-Savoie, entre 2018 et 2020, pour le compte de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc dans le cadre du projet européen ALCOTRA ADAPT Mont-Blanc. Le CAUE vous propose, à travers des retours d'expériences allemand, suisse et français et la découverte de sa boîte à outils «Urbanisme adapté au changement climatique», de profiter des résultats de cette démarche innovante et expérimentale au bénéfice de vos territoires et de vos PLU/PLUi.

Préparons ensemble des territoires adaptés d'ici 2050.

### Objectifs

- Connaître de nouveaux outils et méthodes à l'appui de retours d'expériences françaises et européennes
- Mieux appréhender l'adaptation au changement climatique en lien avec les lois Climat et résilience, APER (EnR) et ZAN (juillet 2023)
- Identifier les milieux de biodiversité et savoir comment les protéger et les insérer dans la gestion urbaine

### Compétences développées

- Aborder efficacement les thématiques liées à l'adaptation au changement climatique en matière de planification et droit des sols
- Mettre en œuvre de nouveaux outils et démarches innovantes dans le droit des sols et la planification prévisionnelle utiles pour un projet urbain plus adapté
- Intégrer le vivant comme la voie royale d'une pensée systémique au profit de la qualité de nos aménagements et constructions

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

9h-12h30 / 14h-17h30

- jours 1 et 2 (14h)
- 9h-12h30 / 14h-16h30
- jour 3 (6h)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Exposés
- Échanges et retours d'expériences sur les autorisations d'urbanisme, les documents et règles d'urbanisme, la construction et l'aménagement, l'environnement et les espaces à protéger, l'habitat, le logement, la fiscalité, le patrimoine

---

**PROGRAMME****Journée 1**

*Matin : se mobiliser avec le document d'urbanisme local : comment faire évoluer le PLU/PLUi vers l'adaptation au changement climatique ?*

1. Contexte de l'adaptation en France et en Europe alpine, articulation des outils
2. Lois Climat et résilience, APER(EnR) et ZAN\* : nouvelles mesures pour le droit des sols et la planification
3. Boîte à outils pour l'adaptation avec exemples et outils mobilisables dans le PLU/PLUi

*Après-midi : boîte à outils pour l'adaptation, atelier réflexif*

**Journée 2 : comprendre les leviers avec les retours d'expériences en France et en Europe**

*Matin :*

1. Commune du Valais (Suisse) : outils proposés par la Ville aux propriétaires pour alimenter la planification territoriale et la gestion des autorisations d'occupation du sol. Exercice participatif par groupe

*Après-midi :*

2. Intercommunalité de Savoie : méthode et stratégie urbaine innovante pour l'adaptation
3. Commune en Isère : OAP bioclimatiques « paysage et nature », mise en action de l'adaptation au changement climatique

**Journée 3 : la biodiversité au cœur de l'action climatique en ville et en périphérie**

1. Les milieux, données utilisées, retours d'expériences de collectivités de Haute-Savoie (intégration dimension environnementale), renaturer, restaurer, compenser (définitions et cas concrets)
2. Visite sur site

---

**Formateur(s)**

- **Sylvaine Corbin**, urbaniste, CAUE

---

**Intervenant(s)**

- **Marie Gourbesville**, ASTERS CEN 74
- **Andrea Spöcker**, docteure en architecture, hq ENSA Lyon, directrice Agence énergie-climat (apec-Genève-Suisse)
- **Sylvaine Vion**, urbaniste OPQU, URBA2P

---

**Témoin(s)**

- **Caroline Giorgetti**, paysagiste, Sites & Paysages (Isère)
- **Thibaut Guigue**, vice-président urbanisme habitat, CA Grand Lac (Savoie)
- **Lionel Tudisco**, urbaniste, Ville de Sion (Valais, Suisse)

\* « Zéro artificialisation nette » doit être appréhendée comme une opportunité à repositionner le foncier et les sols au cœur de nos stratégies de projets



Environnement-Énergie-Climat

## Dates

- jeudi 6 & vendredi 7 juin 2024

## Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

Cycle Adaptation au changement climatique | Intra possible

# Évolution et adaptation des espaces publics sous les effets du changement climatique

## Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'aménagement, des espaces verts, de la biodiversité, acteurs professionnels

## Participation demandée

- 600€ nets  
(les 2 journées, repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

## Date limite d'inscription

3 mai 2024

## Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

## Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

## Renseignements sur le programme

Chloé Malié Marsh  
04 50 88 21 10  
amenagement@caue74.fr

## CONTEXTE

L'observation d'une accélération des conséquences du changement climatique par la répétition de phénomènes météorologiques extrêmes a dynamisé la prise de conscience générale et la nécessité d'agir à tous les niveaux pour atténuer les effets du réchauffement climatique et adapter les territoires. Les métiers de l'aménagement et du cadre de vie doivent intégrer ces nouveaux enjeux et opérer un changement de pratiques pour une conception durable des espaces publics et lutter efficacement contre les îlots de chaleur en milieu urbain. La formation propose de donner les bases de connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes naturels et urbains, et leur évolution sous les effets du changement climatique. Par des retours d'expériences, il s'agit d'appréhender les pratiques capables de répondre aux enjeux de la transition écologique des territoires.

## Objectifs

- Connaître les conséquences du changement climatique sur les communautés végétales : arbres en ville, flore sauvage, massifs forestiers
- Identifier des solutions d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique dans le domaine de l'aménagement des espaces publics (conception des espaces publics, gestion du patrimoine arboré, stratégie d'adaptation des massifs forestiers)
- Comprendre le phénomène d'îlot de chaleur urbain et identifier les bonnes pratiques pour l'atténuer

## Compétences développées

- Comprendre les effets du changement climatique sur les villes, la nature et les paysages
- Mettre en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique dans la conduite des projets d'aménagement

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

- 2 jours (14 h)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Apports théoriques et pratiques : présentation, retours d'expériences, vidéo
- Animation : photolangage, temps de débats, échanges libres et questions-réponses

---

**PROGRAMME**

1. L'influence et les impacts du changement climatique sur les communautés végétales, les insectes et les pollinisateurs
2. L'évolution des boisements de montagne sous les effets du changement climatique
3. Les arbres et le sol
4. Aménager autrement pour s'adapter au changement climatique : la transition avec la nature en ville et la lutte contre les îlots de chaleur urbains

---

**Formateur(s)**

- **Chloé Malié Marsh**, ingénieure en environnement et urbanisme, CAUE

---

**Intervenant(s)**

- **Olivier Billant**, botaniste, Asters-CEN74
- **Alexandre Colin**, paysagiste concepteur, Atelier Paysages
- **Frédéric Ségur**, BET Arbres, Villes & Paysages, ingénierie de renaturation des villes



Paysage-Biodiversité

## Date

- mardi 18 juin 2024

## Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

## Sol fertile en ville

### Publics

Élus en charge des espaces verts, de l'environnement, du développement durable, de l'écologie / transition écologique, agents des collectivités en charge des espaces verts, paysagistes jardiniers, paysagistes ouvriers

### Participation demandée

- 300€ nets  
(repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

### Date limite d'inscription

24 mai 2024

### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

### Renseignements sur le programme

Clémentine Jouvenceau  
04 50 88 21 10  
accompagnement@caue74.fr

### CONTEXTE

À l'ère de l'urbanisation croissante, nos sols, souvent relégués au statut d'éléments inertes, subissent une perte alarmante de biodiversité, éloignant les citadins de la nature. Pourtant, le sol demeure un pilier essentiel des écosystèmes urbains, dynamiques et résilients. Interroger sa place au cœur de nos villes et villages revient à œuvrer pour un environnement fertile et durable, propice à la biodiversité et aux relations humaines. La formation explore ces enjeux cruciaux en offrant des solutions pratiques pour transformer nos sols urbains en véritables lieux de vie, bénéfiques à la biodiversité, à la santé et au bien-être des habitants.

### Objectifs

- Comprendre le rôle du sol dans l'existence des trames naturelles en ville
- Avoir une connaissance de la biodiversité des sols urbains et des bénéfices écosystémiques associés
- Appréhender différentes démarches de projet en faveur de la ville fertile

### Compétences développées

- Disposer des clés et outils permettant de mesurer la qualité biologique d'un sol, d'évaluer les services écosystémiques rendus pour mieux agir sur les modes de gestion des sols
- Être capable d'initier des pratiques pour développer des espaces végétalisés qui favorisent la biodiversité et le bien-être des habitants en ville

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

9h-12h30 / 14h-18h

- 1 jour (7h30)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Étude de cas
- Exposé, présentation
- Série d'ateliers pratiques sur le terrain

---

**PROGRAMME****Matin :**

1. Le sol : une condition de la ville durable, vivable et résiliente. Les caractéristiques des sols et de leur bonne santé, les spécificités des sols urbains et les services écosystémiques rendus
2. Réintroduire la nature en ville en limitant l'import de terres végétales agricoles : présentation du projet « Champ de la Confluence » ayant pour ambition une reconquête sociale et écologique du quartier de la Confluence à Lyon avec la plantation d'un bois de 6 hectares
3. Le pépiniériste : un acteur de la ville fertile, son rôle dans les projets de végétalisation. Quels types de plantations pour maintenir la qualité d'un sol ?
4. Renaturer, régénérer, maintenir la qualité d'un sol par les plantations

**Après-midi :**

1. Visite du site de la Ravoire à Veyrier-du-Lac : un projet d'urbanisation abandonné par la municipalité au profit d'un verger pour les habitants. Sur site, une série d'ateliers pratiques seront proposés abordant différentes notions :
  - Analyser et reconnaître les principales composantes du sol avec un minimum de matériel
  - Générer un écosystème vertueux en prenant en compte tous les êtres-vivants
  - Rendre un sol fertile et autonome
  - Comprendre le rôle des plantes et des associations pertinentes

---

**Formateur(s)**

- **Clémentine Jouvenceau**, paysagiste conceptrice, CAUE

---

**Intervenant(s)**

- **Cécile Cholat**, pépiniériste et gérante, Cholat Pépinières
- **Hugues Devries**, permaculteur au potager du Château de Menthon
- **Jeanne Souvent**, paysagiste conceptrice, Agence BASE

---

**Témoin(s)**

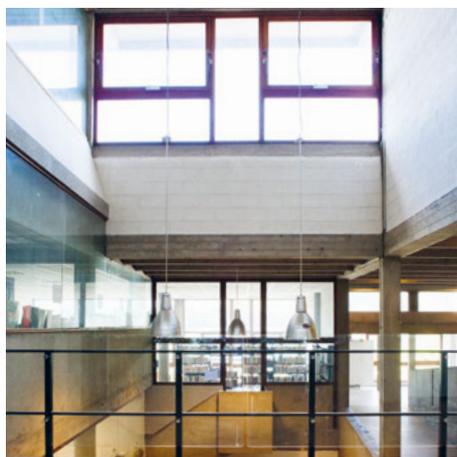
- **Claire Rigal**, maire adjointe, déléguée au patrimoine, à l'environnement et à la culture, commune de Veyrier-du-Lac

## Dates

- mercredi 19 juin, jeudi 20 juin & vendredi 5 juillet 2024

## Lieux

- 19/06 : Annecy 74000  
ESAAA, 52 rue des Marquisats
- 20/06 : L'Isle-d'Abeau 38080  
Vicat, 4 rue Aristide Berges
- 05/07 : Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie



Architecture-Patrimoine

## Réhabiliter l'architecture du XX<sup>e</sup>, une pratique incontournable à l'aune de la sobriété foncière

### Publics

Architectes, ingénieurs de la construction, économistes, acteurs de la maîtrise d'ouvrage

### Participation demandée

- **950€ nets**  
(les 3 journées, transport du 20/06/24 et déjeuners des 20/06 et 05/07/24 compris)
- Non assujettis à la TVA

### Date limite d'inscription

24 mai 2024

### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 2110  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

### Renseignements sur le programme

Mathias Apicella  
04 50 88 2110  
conseils@caue74.fr

### CONTEXTE

Jamais un siècle n'a produit autant de constructions et d'innovations spatiales que le XX<sup>e</sup>, et connu de telles évolutions techniques que celui-ci. Nous héritons d'un patrimoine d'une grande richesse et diversité. Cependant, l'essentiel de ces édifices vieillissants nécessitent aujourd'hui d'être rénovés, réhabilités, optimisés, transformés, adaptés. Il s'agit souvent d'interventions en profondeur, de véritables remises en projet qui induisent une compréhension fine des qualités de ces architectures. Le sujet mérite toute l'attention des architectes, des ingénieurs et des entreprises car il est un marché d'avenir et un thème de projet révélant la capacité des concepteurs à résoudre la complexité. Cette formation est proposée en partenariat avec l'entreprise Vicat.

### Objectifs

- Acquérir des bases culturelles sur la production architecturale du XX<sup>e</sup> siècle
- Découvrir des principes méthodologiques de restauration, de réhabilitation, de restructuration du bâti
- Connaître les enjeux de la restauration des bétons et des édifices du XX<sup>e</sup>

### Compétences développées

- Conduire un projet d'adaptation de l'architecture du XX<sup>e</sup>
- Partager et transmettre les éléments de l'histoire et des techniques liées à la période
- Organiser un processus de restauration des bétons et de transformation des édifices du XX<sup>e</sup>

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

9h00-12h45 / 14h00-17h15

• jour 1 (7 h)

9h15-12h45 / 14h00-17h30

• jour 2 (7 h) (départ d'Annecy à 8h)

9h00-12h30 / 14h00-17h30

• jour 3 (7 h)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Exposés
- Conférence
- Visite
- Analyse de cas

---

**PROGRAMME****Journée 1 (ESAAA, Annecy): « L'architectures du xx<sup>e</sup> »**

1. Les architectures de la modernité
2. Reconnaissance de l'architecture xx<sup>e</sup>
3. Analyser, comprendre et continuer l'architecture du xx<sup>e</sup>

**Journée 2 (Vicat, L'Isle-d'Abeau): « Les bétons »**

1. Départ en car d'Annecy
2. Accueil au siège de l'entreprise Vicat
3. Les bétons, un matériau, des matières
4. Réparer les bétons, attitudes de projet
5. Diagnostic et pathologie des bétons, visite du laboratoire de minéralogie, partie technique
6. Retour sur Annecy

**Journée 3 (CAUE de Haute-Savoie, Annecy):****« Faire avec l'architecture du xx<sup>e</sup> »**

1. Les méthodes de l'analyse et du diagnostic
2. Réhabiliter l'architecture ordinaire du xx<sup>e</sup>, attitudes de projet

---

**Formateur(s)**

- **Mathias Apicella**, architecte, CAUE
- **Stéphane Dégeorges**, architecte du patrimoine, CAUE

---

**Intervenant(s)**

- **Cédric Avenier**, architecte, docteur en Histoire de l'Art
- **Carine Bonnot**, architecte, docteure en urbanisme
- **Claudia Devaux**, architecte du patrimoine
- **Laurent Lehmann**, architecte (sous réserve)
- **Gaël Robin**, architecte (sous réserve)
- **Simon Texier**, docteur en Histoire de l'Art
- **SIGMA béton**, Entreprise Vicat



Environnement-Énergie-Climat

## Date

- jeudi 12 septembre 2024

## Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

Cycle Adaptation au changement climatique

## Adapter l'art de bâtir

### Publics

Architectes, ingénieurs de la construction, économistes, acteurs de la maîtrise d'ouvrage

### Participation demandée

- 300€ nets  
(repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

### Date limite d'inscription

9 Août 2024

### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 2110  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](http://formations.caue74.fr)

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

### Renseignements sur le programme

Mathias Apicella  
04 50 88 2110  
conseils@caue74.fr

## CONTEXTE

L'observation d'une accélération des conséquences du changement climatique a dynamisé la prise de conscience de la société contemporaine au cours des dernières décennies. Il est aujourd'hui évident qu'il est nécessaire d'agir en faisant considérablement évoluer nos pratiques alors même que la population continue sa croissance et qu'il faut toujours bâtir davantage. Les métiers de l'aménagement et de la construction intègrent les enjeux du climat et opèrent un changement de pratiques pour favoriser une conception durable des édifices. Ils se préoccupent aussi désormais de leur rénovation et de leur pérennité. La formation apporte les clés des nouvelles pratiques qui intègrent en profondeur ce nouveau paradigme. Elle invite à intégrer cette nécessité sociétale comme une matière fertile du projet. Elle s'inscrit dans l'idée que l'architecture, « expression de la culture », doit s'adapter et trouver de nouvelles expressions face aux attentes d'un monde qui change.

### Objectifs

- Explorer les enjeux des évolutions de l'architecture à l'aune du changement climatique
- Intégrer les enjeux de la durabilité et des circuits courts
- Identifier des références concrètes en matière d'adaptation des pratiques professionnelles

### Compétences développées

- Organiser des méthodes de conception favorisant l'exploitation de ressources peu carbonées
- Structurer un référentiel de réalisations et de personnes ressources pour développer une architecture plus frugale

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

8h30-12h30 / 14h00-18h00

- 1 jour (8h)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Partage d'expériences concrètes et explicitées
- Apports théoriques
- Conférence
- Échanges structurés sous forme de table ronde

---

**PROGRAMME**

1. Se poser la question de la ressource : quelles sont les ressources avec lesquelles nous pouvons construire pour nous adapter au changement climatique ?
2. Cultiver la terre : l'expérience de la construction en pisé
3. Extraire la pierre : les enjeux d'un nouveau constructif en pierre massive
4. Exploiter le bois : construire les filières courtes de la construction en bois
5. Réemployer les matériaux : réutiliser, recycler ou transformer les bâtiments existants

---

**Formateur(s)**

- **Mathias Apicella**, architecte, CAUE

---

**Intervenant(s)**

- **Bruno Combernoux**, artisan appareilleur
- **Nicolas Meunier**, entrepreneur et artisan terre crue
- **Nobouko Nansenet**, architecte
- **Vanessa Pointet**, architecte, enseignante
- **Clément Vergely**, architecte



Urbanisme

## Date

- jeudi 19 septembre 2024

## Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

Éligible au DIF élus | Intra possible

## Urbanisme - perfectionnement

### Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de la planification, du développement durable

### Participation demandée

- 300€ nets  
(repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

### Date limite d'inscription

23 août 2024

### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

Pour les élus souhaitant utiliser leur **DIF élus**, inscription **UNIQUEMENT** via la plateforme dédiée **moncompteformation.gouv.fr** rubrique «Mon compte élu»

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

### Renseignements sur le programme

Sylvaine Corbin  
04 50 88 21 10  
amenagement@caue74.fr

## CONTEXTE

L'aménagement du territoire représente un enjeu important de la Haute-Savoie, soumise à une importante pression. L'urbanisme est la discipline de l'organisation des territoires. Les élus locaux, au sein des communes et des communautés de communes, sont responsables des orientations urbaines et de la gestion qui engagent l'évolution des paysages urbains, agricoles et naturels des espaces qu'ils administrent. Pour être en mesure d'assumer ses responsabilités juridiques et proposer un cadre vertueux, maîtrisé et cohérent de son territoire, il apparaît nécessaire que chaque élu dispose de connaissances renforcées en matière d'urbanisme. Les équipes conduisent leur projet de territoire; celui-ci doit pouvoir s'engager dans le respect de la loi et d'une bonne maîtrise des outils techniques, culturels, et juridiques à leur disposition.

### Objectifs

- Apporter des connaissances renforcées en matière de droit de l'urbanisme
- Mieux comprendre le contexte territorial et juridique de la construction du projet de territoire
- Proposer des méthodes de projet et des outils pour favoriser une gestion maîtrisée de l'urbanisme prévisionnel et des autorisations d'urbanisme

### Compétences développées

- Mettre en œuvre les outils de base pour appliquer le droit des sols et appréhender l'urbanisme prévisionnel
- Agir sur son territoire en termes d'enjeux et de stratégies
- Prendre en compte la différence entre exercer un pouvoir de police (autorisations du droit des sols) et exercer une compétence (PLU/PLUi)

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

9h00-12h30 / 14h00-18h00

- 1 jour (7h30)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Exposés
- Cas concrets
- Séquences participatives

---

**PROGRAMME****Matin : les bases de l'urbanisme et du projet de territoire**

1. Le PLU comme outil au service du projet de territoire : comment le projet de territoire nourrit le PLU? Les enjeux du PLU post loi Grenelle/ALUR, loi Climat et résilience et, loi ZAN : climatisation du PLU, enjeux sur les sols urbains, nouvelle approche territoriale, compensation
2. La boîte à outils « PLU » mobilisable pour un projet adapté et qualitatif : les différentes orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et leurs évolutions : études de cas concrets, mesures conservatoires pour agir sur une évolution rapide de contexte et reprendre le temps du projet urbain
3. Les outils financiers au service de l'aménagement : taxe d'aménagement majorée (TAM), projet urbain partenarial (PUP)... pour financer les équipements publics généraux, les travaux de renouvellement urbain, les espaces publics, et améliorer la qualité du cadre de vie et la biodiversité

**Après-midi : le maire et le droit des sols**

1. Connaître les différentes autorisations : quand faut-il une autorisation? Quelles sont les principales autorisations et leur champ d'application? Pour quels travaux?
  - Les établissements recevant du public (ERP)
  - Seuil du recours à l'architecte, au professionnel du paysage (PC, PA), et « volet paysager » des autorisations
2. Comment appréhender un projet en tant qu'élu? Les caractéristiques d'un projet réussi et attentionné : vers un urbanisme négocié
3. Contentieux pénal (action communale): lutter contre les fraudes, surveillance, contrôler les projets après autorisation, responsabilité

---

**Formateur(s)**

- **Sylvaine Corbin**, urbaniste, CAUE
- **Stéphan Degeorges**, architecte, CAUE

---

**Intervenant(s)**

- **Sabine Bertrand**, instructrice droit des sols, formatrice CNFPT
- **Ségolène Cognat**, avocate au barreau de Grenoble, professeure associée à l'IUG



Urbanisme

## Dates

- jeudi 3, vendredi 4 & samedi 5 octobre 2024

## Lieux

- Angers, Val de Loire
- Blois, Val de Loire

## Publics

Élus, agents des collectivités, acteurs de la maîtrise d'ouvrage, architectes, paysagistes concepteurs, ingénieurs de la construction, urbanistes, universitaires, chercheurs

## Participation demandée (prévisionnelle)

- 1250 € nets

(transport, repas et hébergements compris en chambre simple)

- 1150 € nets

(transport, repas et hébergements compris en chambre double)

- Non assujettis à la TVA

## Date limite d'inscription

30 août 2024

## Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

## Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

## Renseignements sur le programme

Stéphan Degeorges  
04 50 88 21 10  
accompagnement@caue74.fr

Photo : Voyage à Vorlarberg, 2022 © CAUE 74

## Formation sur site

# Mobiliser les cultures des territoires pour construire la ville de demain

## CONTEXTE

La construction du projet territorial, créatrice de débat, est un moment stimulant de la politique locale. Dessiner une vision en s'inscrivant dans la culture singulière des héritages locaux est un facteur de réussite et d'adhésion indispensable pour que les habitants et les acteurs de l'économie s'investissent et portent le projet. Ces citoyens doivent cependant être justement considérés pour apporter une contribution fertile.

Les cultures du lieu sont des leviers puissants de reconnaissance et d'appartenance. Elles sont le ciment des sociétés locales qui, lorsqu'elles se sentent respectées, sont motrices d'une innovation adaptée au cadre de vie. Une société forte de sa culture partagée est apte à aborder les défis d'avenir avec créativité et inventivité.

La ville d'Angers et l'Agglomération de Blois cultivent leurs traits de caractère et leurs valeurs pour inventer les trajectoires créatives de leurs futurs. Leurs expériences, leurs méthodes de projet, leurs réalisations récentes peuvent nourrir utilement nos réflexions et constituer des références pertinentes pour l'élaboration de nos trajectoires territoriales locales.

## Objectifs

- Découvrir les pratiques et méthodes de projet permettant de mobiliser les intérêts patrimoniaux pour des projets de territoire adaptés
- Comprendre l'organisation de stratégies culturelles favorables à la mutation environnementale
- Constituer un référentiel partagé en matière d'aménagement lié à une politique culturelle

## Compétences développées

- Organiser un programme de développement d'une politique territoriale ambitieuse
- Identifier les clés de réussite d'un projet de culture territoriale partagé
- Connaître les outils de valorisation patrimoniale pour la construction du projet urbain

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

8h30-12h30 / 14h00-18h00

- 3 jours (24h00)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Visites de sites
- Rencontres avec des concepteurs, des élus et des habitants des réalisations visitées
- Production d'un carnet de voyage détaillé
- Échanges structurés entre les participants du groupe

---

PROGRAMME [en cours de construction]

**Départ d'Annecy le 03 octobre au matin, retour à Annecy le 05 octobre au soir**

*Deux journées à Angers*

- Rencontres avec les élus et agents de la collectivité dédiées à la présentation de la stratégie globale du territoire et de ses engagements en matière de mutation environnementale
- Visite guidée de la ville historique et présentation des enjeux portés par le nouveau Site Patrimonial Remarquable
- Visite guidée de quartiers significatifs de la politique urbaine portée par les élus
- Découvertes d'architectures contemporaines significatives de l'ancrage de la ville dans le XXI<sup>e</sup> siècle

*Une journée dans l'Agglomération de Blois*

- Rencontre avec les élus autour du projet culturel et de paysage de l'agglomération
- Visite guidée de sites culturels

---

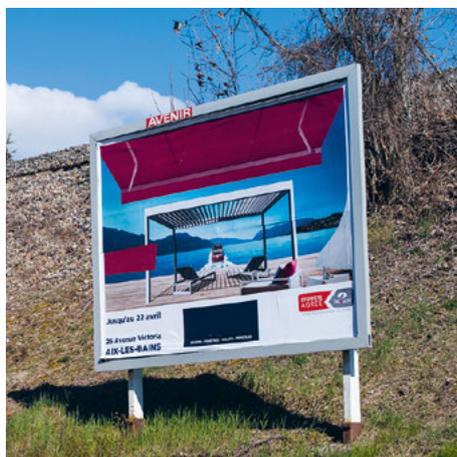
Formateur(s)

- **Stéphan Degeorges**, architecte du patrimoine, directeur, CAUE

---

Intervenant(s)

- **Andrea Spöcker**, docteure en architecture, hqe ENSA Lyon, directrice Agence énergie-climat (apec-Genève-Suisse)



Paysage-Biodiversité

## Date

- mardi 8 octobre 2024

## Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

Cycle Affichage publicitaire | Intra possible

## Se signaler en Haute-Savoie : enseignes et devantures, actualités récentes et transfert de compétences

### Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'affichage publicitaire, instructeurs du droit des sols, associations, ingénieurs de l'environnement, ingénieurs du paysage, urbanistes...

### Participation demandée

- 300€ nets  
(repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

### Date limite d'inscription

6 septembre 2024

### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 2110  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

### Renseignements sur le programme

Sylvaine Corbin  
04 50 88 2110  
amenagement@caue74.fr

### CONTEXTE

La Haute-Savoie est reconnue pour ses paysages exceptionnels et son dynamisme économique. Exercer une activité, commercer s'accompagne de la volonté de se signaler, de se faire connaître. Par la création d'une devanture commerciale, la pose d'une enseigne, commerçants et artisans participent à l'animation urbaine. Porteuse d'attractivité et d'identité, l'enseigne peut mettre en valeur une activité autant qu'un lieu ou une architecture. Mais elle peut aussi le dégrader ou le banaliser.

La multiplication des panneaux publicitaires ainsi que celle d'enseignes bâclées nuisent à la lisibilité des activités et génèrent une pollution visuelle peu favorable au développement d'un cadre de vie soigné. La formation propose de faire le point en matière d'enseignes commerciales, sur le transfert de la compétence au profit des maires ou présidents d'EPCI opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2024, et sur les actualités récentes.

### Objectifs

- Appréhender la notion de qualité d'enseigne dans un commerce en centre-ville ou en zone d'activités ou dans le cas d'une enseigne isolée
- Intégrer des éléments de compréhension récents dans la mise en œuvre du droit environnemental de l'affichage publicitaire et du transfert de compétence
- Sensibiliser sur la nécessité d'harmoniser l'aspect des commerces avec le patrimoine bâti et paysager en respectant « l'esprit des lieux »

### Compétences développées

- Acquérir un vocabulaire architectural propre à l'affichage publicitaire
- Mettre en œuvre les outils du droit de l'environnement pour agir efficacement sur la qualité des enseignes
- Mobiliser efficacement l'instruction des autorisations préalables et la démarche de la mise en demeure administrative

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

9h00-12h30 / 13h45-17h45

- 1 jour (7h30)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Exposés
- Échanges
- Ateliers participatifs

---

**PROGRAMME**

1. Le vocabulaire architectural de l'enseigne, et les recommandations pour les commerces en rez-de-chaussée et en zone d'activités, les enseignes isolées
2. Retour d'expérience d'une commune haut-savoyarde sur son centre-ville
3. Rappel des notions de base de l'affichage publicitaire (enseigne, pré-enseigne et publicité)
4. Le régime de l'enseigne et les moyens pour intervenir pour assurer la protection et la mise en valeur des espaces commerciaux
5. La procédure légale d'installation d'enseignes dans certaines situations
6. La décentralisation du pouvoir de police au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (loi Climat et résilience): état des lieux, questionnements depuis la prise de compétence
7. La possibilité de contrôle préalable et les moyens d'intervention en cas d'infraction
8. Ateliers participatifs : analyse des situations réelles et cas concrets tout au long de la journée de formation

---

**Formateur(s)**

- **Sylvaine Corbin**, urbaniste, CAUE

---

**Intervenant(s)**

- **Jean-Philippe Strebler**, urbaniste opqu, juriste, maître de conférences en droit public (urbanisme-environnement) associé à l'université de Strasbourg (IEP)



Architecture-Patrimoine

## Date

- jeudi 17 octobre 2024

## Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

Éligible DIF élus | Intra possible

## L'exigence de la qualité architecturale et paysagère

### Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, instructeurs du droit des sols

### Participation demandée

- 300€ nets  
(repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

### Date limite d'inscription

20 septembre 2024

### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

Pour les élus souhaitant utiliser leur **DIF élus**, inscription **UNIQUEMENT** via la plateforme dédiée [moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr) rubrique « Mon compte élu »

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

### Renseignements sur le programme

Mathias Apicella  
04 50 88 21 10  
conseils@caue74.fr

### CONTEXTE

La Haute-Savoie est l'un des départements qui connaît la plus forte croissance démographique de France. Cela se traduit par un niveau particulièrement élevé de nouvelles constructions ou de rénovations. Dans le même temps, la société évolue vers une aspiration plus attentive à l'environnement et aux effets du changement climatique, et s'engage à limiter l'artificialisation des sols. Les espaces bâtis gagnent indispensablement en intensité. Il devient essentiel d'organiser l'espace avec attention et subtilité pour que la densité soit acceptable, voire créatrice de vitalité. L'exigence d'une qualité architecturale accrue s'impose. Les agents du droit des sols sont des acteurs-clés de la réception des projets dans les territoires. Au-delà de la veille réglementaire qu'ils effectuent, ils sont aussi les interlocuteurs permanents des maires pour les aider à formuler leurs avis. La qualité architecturale est l'un des critères qu'il leur importe de savoir mesurer pour pouvoir inviter les porteurs de projet à un débat fertile sur le thème de l'insertion du projet dans son contexte.

### Objectifs

- Comprendre les enjeux de la conception architecturale
- Maîtriser les enjeux de la qualité de l'architecture dans le projet
- Appréhender l'architecture dans l'instruction des dossiers

### Compétences développées

- Organiser des méthodes d'analyse de l'architecture
- Renforcer les arguments de l'instruction sur les objectifs de l'article R111-27 du Code de l'urbanisme
- Mobiliser les compétences disponibles au cours de l'instruction en matière de qualité architecturale

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

9h-12h30 / 13h45 - 17h45

- 1 jour (7h30)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Ateliers
- Apports théoriques
- Présentation de cas pratiques

---

**PROGRAMME****Matin : appréhender la qualité architecturale du projet**

1. Expression libre : échange autour des expériences et des attentes des participants
2. La collectivité et l'intérêt pour l'architecture et le paysage : évaluer les moyens dont dispose la collectivité pour encourager la qualité de l'architecture et du paysage
3. Des méthodes pour aborder le projet architectural : comprendre le processus de projet et disposer d'une méthode d'analyse objective

**Après-midi : le lieu, l'architecte et le projet**

1. L'exigence de la qualité architecturale comme motif d'instruction : affirmer une attente envers les acteurs du projet en agissant au bon moment
2. Atelier : observer des architectures : passer d'une critique subjective à une lecture construite des architectures
3. L'architecte face au projet : comprendre le processus de la conception architecturale pour comprendre les responsabilités de l'architecte
4. Installer le projet dans le lieu : comment le programme est-il façonné par les éléments spécifiques du site et de son environnement ?

---

**Formateur(s)**

- **Mathias Apicella**, architecte, CAUE

---

**Intervenant(s)**

- **François Brugel**, architecte, enseignant, ENSA Marseille
- **Guy Desgranchamps**, architecte du patrimoine

## Dates

Groupes 1 et 2

- jeudis 7 novembre 2024, 13 mars & 26 juin 2025

Groupe 3

- vendredis 8 novembre 2024, 14 mars & 27 juin 2025

## Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie



Urbanisme

Cycle 15

## Actualité juridique de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement

### Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, de l'environnement, de l'aménagement, du développement durable, de la biodiversité, de l'écologie / transition écologique, de la planification, des services techniques, du patrimoine bâti, directeurs généraux des services, aménageurs, urbanistes, juristes, géomètres...

### Participation demandée

- 550€ nets

(450 € les 3 demi-journées+ 100 € l'accès à la plateforme de l'actualité juridique du CAUE pendant 1 an [actuj.caue74.fr](http://actuj.caue74.fr))

- Non assujettis à la TVA

### Date limite d'inscription

13 septembre 2024

### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 2110  
[inscription@caue74.fr](mailto:inscription@caue74.fr)

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](http://formations.caue74.fr)

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

### Renseignements sur le programme

Sylvaine Corbin  
04 50 88 2110  
[amenagement@caue74.fr](mailto:amenagement@caue74.fr)

### CONTEXTE

Depuis 13 ans, le CAUE de Haute-Savoie invite les services urbanisme, les élus, l'ingénierie... à assister 3 fois par an à une revue des textes et jurisprudences (novembre, mars, juin). Les thèmes abordés : Réforme des collectivités, Grenelle 2, lois ALUR-ELAN-Climat et résilience-APER-ZAN-Industrie verte,... documents et règles d'urbanisme, autorisations du droit des sols (ADS), évolutions environnementales, importance du projet urbain et de territoire, adaptation au changement climatique, bâtiments performants, évolutions jurisprudentielles des OAP, mesures conservatoires ou foncières (sursis à statuer, DPU...), évolution des zones urbaines, EBC, ER, SUP, voies publiques, évaluation environnementale, ressource en eau, politique de l'habitat et du logement, fiscalité... L'actualité juridique devient prétexte à engager ensemble des débats sur l'évolution des territoires et « faire réseaux ».

### Objectifs

- Approfondir les textes réglementaires et faire le point sur la jurisprudence et l'actualité législative
- Intégrer une dynamique de formation continue sur l'actualité juridique avec 3 séances annuelles
- Intégrer un réseau d'acteurs

### Compétences développées

- Intégrer les évolutions du droit de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement au bénéfice d'un projet urbain de qualité
- Mobiliser l'interprétation des textes (jurisprudence) dans le cadre de la gestion des autorisations d'urbanisme
- Faire converger les documents d'urbanisme et les règlements vers une gestion paisible, équilibrée et cohérente du projet de territoire

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

8h30-12h30 groupes du matin,

- 3 demi-journées (12h)

14h00-18h00 groupe de l'après-midi,

- 3 demi-journées (12h)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Exposés
- Échanges et retours d'expériences sur les autorisations d'urbanisme, les documents et règles d'urbanisme, la construction et l'aménagement, l'environnement et les espaces à protéger, l'habitat, le logement, la fiscalité, le patrimoine

---

**PROGRAMME****Séance 1**

Exposés et échanges sur les textes et jurisprudences entre fin juin 2024 et fin octobre 2024

**Séance 2**

Exposés et échanges sur les textes et jurisprudences entre début novembre 2024 et fin février 2025

**Séance 3**

Exposés et échanges sur les textes et jurisprudences entre début mars et fin juin 2025

---

**Formateur(s)**

- **Sylvaine Corbin**,  
urbaniste, CAUE

---

**Intervenant(s)**

- **Candice Philippe**,  
avocate



Habitat-Logement

## Date

- jeudi 14 novembre 2024

## Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

# Favoriser le développement de l'habitat participatif, une troisième voie d'accès au logement

## Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, de la planification, de l'aménagement, acteurs professionnels, acteurs de la maîtrise d'ouvrage

## Participation demandée

- 300€ nets  
(repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

## Date limite d'inscription

18 octobre 2024

## Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

## Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

## Renseignements sur le programme

Chloé Malié Marsh  
04 50 88 21 10  
amenagement@caue74.fr

## CONTEXTE

À l'image des territoires dynamiques, la Haute-Savoie souffre d'un marché du logement particulièrement tendu sur lequel les ménages médians peinent à trouver leur place. La situation est également complexe pour le logement social dont les opérateurs ont de plus en plus de mal à assurer la production du fait des coûts singulièrement élevés de la construction et du foncier. Il importe aujourd'hui d'explorer le champ des possibles pour rétablir un équilibre durable de l'accession au logement pour tous. L'habitat participatif, qui replace l'habitant au cœur de la production de logements en tant qu'acteur et non plus seulement client et consommateur, constitue une 3<sup>e</sup> voie d'accès au logement que le CAUE se propose de décrypter à travers cette formation.

## Objectifs

- Comprendre les enjeux de l'habitat participatif en Haute-Savoie, quel est le rôle de la collectivité publique ?
- Appréhender les différentes typologies d'habitat participatif, distinguer habitat coopératif, habitat participatif et autopromotion
- Découvrir les étapes clés et les outils pour la réussite du projet d'habitat participatif

## Compétences développées

- Maîtriser les dispositifs de mise à disposition du foncier
- Soutenir et accompagner un projet d'habitat participatif
- Maîtriser le montage juridique et financier des projets d'habitat participatif

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

- 1 jour (7 h)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Présentations
- Vidéos
- Travail en atelier
- Débats collectifs

---

**PROGRAMME**

1. Le contexte foncier haut-savoyard et du parcours résidentiel
2. Les outils de mise à disposition du foncier
3. Les différentes typologies d'habitat participatif et le montage des projets : méthodologie, modèles économiques, retours d'expériences
4. Zoom sur les coopératives d'habitants en France
5. Favoriser l'émergence, soutenir et accompagner les projets d'habitat participatif

---

**Formateur(s)**

- **Chloé Malié Marsh**, ingénieure en environnement et urbanisme, CAUE

---

**Intervenant(s)**

- **Christiane Chateauvieux**, présidente, Fédération Habicoop
- **Pete Kirkham**, administrateur, Fédération Habicoop, Habitat et Partage
- **Catherine Minot**, directrice, EPF de Haute-Savoie
- **Lionel Pancrazio**, enseignant chercheur, Stratégies pour la ville durable
- **Simon Sharps**, accompagnateur de porteurs de projets de coopératives d'habitants, Cap Habitat Coopératif
- **Romain Troeira**, accompagnateur de projets d'habitat participatif en Savoie, co-président, Unitoit



Architecture-Patrimoine

## Dates

- mardis 26 novembre & 10 décembre 2024

## Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

# Construire le projet de territoire avec le patrimoine bâti et paysager

## Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'urbanisme, du patrimoine bâti, instructeurs du droit des sols, aménageurs, architectes, urbanistes, ingénieurs de l'environnement, associations

## Participation demandée

- **600 € nets**  
(les 2 journées, repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

## Date limite d'inscription

25 octobre 2024

## Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

## Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

## Renseignements sur le programme

Sylvaine Corbin  
04 50 88 21 10  
amenagement@caue74.fr

## CONTEXTE

Les territoires se distinguent par leurs singularités, leurs paysages, leur géographie et leurs ressources. Les patrimoines en forment les traits de caractère spécifiques ; ils sont une composante de la qualité des lieux. Construire le territoire aujourd'hui, dans un contexte de fortes mutations, fait parfois craindre la banalisation de l'espace, à terme. La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, dite Loi CAP, a réorganisé les outils de politique patrimoniale pour favoriser l'émergence de politiques territoriales ambitieuses. La création du régime unique des sites patrimoniaux remarquables (SPR) et la modification de la législation relative aux abords des monuments historiques visent à assouplir son champ d'application et à mettre en place un régime de travaux unifié sur l'ensemble des périmètres de protection.

## Objectifs

- Comprendre l'intérêt de la protection et de la mise en valeur des patrimoines, notamment le patrimoine architectural, urbain et paysager
- Reconnaître les nouvelles formes contemporaines du patrimoine bâti (lotissements, immeubles, édifices remarquables...) et comprendre comment les aborder en termes d'évolution
- Appréhender le patrimoine comme un outil au service du projet de territoire et de ses habitants

## Compétences développées

- Mettre en œuvre les outils utilisables dans le cadre des PLU/PLUi ou dans le cadre d'un SPR pour construire un projet de territoire intégrant les patrimoines (planification - droit des sols - PSMV / PVAP)
- Animer et piloter une démarche prospective multicritère comprenant la définition des enjeux, la compréhension des jeux d'acteurs, les différentes phases du projet « patrimoine », les niveaux de protection, ainsi que leur articulation pour concevoir une stratégie qui fonctionne

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

9h00-12h30 / 14h00-18h00

- 2 jours(15h)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Étude du droit et des outils
- Conférences
- Études de cas
- Ateliers

---

**PROGRAMME****Journée 1**

*Matin : définir, répertorier, convaincre*

1. Définitions des patrimoines et du projet de territoire
2. Quels héritages sur mon territoire?
  - effectuer un diagnostic du bâti et du paysage
  - élaborer une stratégie patrimoniale (critères de reconnaissance, évaluation et catégorisation), et consulter (cahier des charges)
3. Pourquoi construire mon projet de territoire avec le patrimoine? (argumentaires-projet de territoire)

*Après-midi : préserver, protéger, transmettre*

1. Les protections déjà mobilisables sur mon territoire (MH/abords-PDA-, Sites, SPR)
2. Protéger (ou mieux protéger) le patrimoine, des outils et des moyens accessibles dans mon PLU/ PLUi ou en dehors
3. Temps d'échanges (cas d'étude)

**Journée 2 : mettre en action son projet patrimonial**

*Matin :*

1. Atelier : retour sur le jour 1 (les pépites)
2. L'intérêt des patrimoines au regard des enjeux contemporains
3. Atelier dirigé : les arguments en faveur du patrimoine et contre les idées reçues

*Après-midi :*

1. Analyses de cas
2. Atelier réflexif : le patrimoine, projet d'avenir pour le territoire?

---

Formateur(s)

- **Sylvaine Corbin**,  
urbaniste, CAUE

---

Intervenant(s)

- **Hélène Blin**,  
architecte des bâtiments de France (ABF)
- **Guy Desgranchamps**,  
architecte du patrimoine
- **Michèle Prax**,  
urbaniste, spécialiste du patrimoine

---

Témoin(s)

- **Candice Philippe**,  
avocate



Architecture-Patrimoine

## Date

- mercredi 11 décembre 2024

## Lieu

- Annecy 74000  
CAUE de Haute-Savoie

## Réhabiliter le bâti ancien : à la croisée des enjeux techniques, énergétiques et patrimoniaux

### Publics

Élus et agents des collectivités en charge de l'environnement, du développement durable, de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'écologie, des services techniques, du patrimoine bâti, de la gestion du droit des sols, directeurs généraux des services, architectes, ingénieurs, économistes, urbanistes, acteurs de la maîtrise d'ouvrage, associations

### Participation demandée

- 300€ nets  
(repas non compris)
- Non assujettis à la TVA

### Date limite d'inscription

15 novembre 2024

### Contact et inscription

Selcan Erbek  
04 50 88 21 10  
inscription@caue74.fr

Inscription en ligne uniquement via la plateforme formations du CAUE [formations.caue74.fr](https://formations.caue74.fr)

### Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous le signaler lors de votre inscription

### Renseignements sur le programme

Sylvaine Corbin  
04 50 88 21 10  
amenagement@caue74.fr

### CONTEXTE

Les évolutions réglementaires récentes « ZAN » nous renvoient à la réutilisation du bâti existant comme une de solutions pour remplir les objectifs de sobriété foncière et diminuer l'impact environnemental du secteur du bâtiment. Les édifices d'avant 1948 ont été construits pour durer, à partir d'un environnement donné, avec des matériaux proches du lieu où ils ont été bâtis. Ils sont adaptés à leur environnement, ce qui participe à leur qualité, et sont généralement sobres énergétiquement. Que faut-il prendre en compte lors du diagnostic ? Quelles techniques employées pour les restaurer, les réhabiliter, voire les agrandir ? Comment intervenir sur le parc bâti remarquable plus récent ? La mise en œuvre opérationnelle sur un îlot ancien est un processus de travail spécialisé.

### Objectifs

- Comprendre les spécificités du bâti ancien et ses enjeux, en lien avec sa réhabilitation et sa mise à jour énergétique
- Présenter les éléments méthodologiques et les outils pour concevoir une réhabilitation adaptée au bâti ancien
- Exposer les principes clés pour choisir des solutions d'amélioration énergétique compatibles avec le bâti ancien, notamment du point de vue de l'humidité et du confort d'été

### Compétences développées

- Qualifier le patrimoine et l'intervention à effectuer sur le bâtiment en matière patrimoniale et énergétique
- Être capable de monter une opération de restauration immobilière sur un îlot ancien
- Acquérir des compétences en matière d'assainissement et de réhabilitation du patrimoine bâti ancien

---

**Pré-requis**

Aucun

**Horaires et durée**

9h00-12h30 / 14h00-17h30

• 1 jour (7h)

**Attribution finale**

Attestation individuelle de formation

**Modalités d'évaluation**

En cours et/ou en fin de formation

**Méthodes / outils pédagogiques**

- Exposés
- Études de cas
- Ateliers

---

**PROGRAMME****1. Diagnostic urbain et rural du bâti ancien**

- Quelles sont les principes de construction et les fonctions et usages du bâti ancien ?
- Matériaux, souplesse de structure nécessaire et adaptée à la durabilité et au climat local : les opportunités et risques lorsque que l'on intervient sur le bâti ancien

**2. Intervenir lors d'une réhabilitation, restauration, rénovation****3. Concilier respect du patrimoine et performance énergétique et environnementale**

- Respecter le fonctionnement hydrique ouvert du bâti, se protéger de l'eau, se couvrir
- Se ventiler tout en se protégeant des entrées d'air

**4. Les clés de réussite pour monter une opération de restauration immobilière sur un îlot ancien**

---

**Formateur(s)**

- **Sylvaine Corbin**,  
urbaniste, CAUE

---

**Intervenant(s)**

- **David Corgier**,  
ingénieur énergétique, CMDL  
MANASLU Ing. (A2E/ASSIST BAT)  
*Publications scientifiques internationales,  
travaux sur le projet HIKARI (1<sup>er</sup> quartier  
BEPOS. Intervient régulièrement pour  
l'ADEME et la région AURA sur des missions  
d'expertise (monitoring PREBAT...)*
- **Jeremy Dupanloup**,  
architecte du patrimoine
- **Théodore Guinic**,  
architecte enseignant,  
ENSA Montpellier
- **Emmanuel Mansuy**,  
promoteur spécialisé

# Le CAUE de Haute-Savoie

## CAUE de Haute-Savoie

L'îlot-S, 7 esplanade Paul Grimault,  
Annecy. Ouvert du lundi au vendredi,  
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30  
04 50 88 21 10 [www.caue74.fr](http://www.caue74.fr)

L'îlot-S est accessible à pied, vélo, bus  
(arrêts Paul Grimault ou Courier), train ou  
voiture (parkings : Gare, la Poste, Courier,  
Bonlieu). Entrée en face du cinéma Pathé.

## Découvrez nos observatoires

- Observatoire des paysages
  - [observatoire.paysages.caue74.fr](http://observatoire.paysages.caue74.fr)
- Observatoire de la création architecturale,  
urbaine et paysagère : Références
  - [references.caue74.fr](http://references.caue74.fr)
- Observatoire Rhône-Alpes  
du devenir des architectures du xx<sup>e</sup>
  - [archi20-21.fr](http://archi20-21.fr)

→ Organisme départemental issu  
de la loi sur l'architecture du 3 Janvier 1977,  
le CAUE assume des missions de service  
public dans un cadre et un esprit associatifs.  
Il est géré par un conseil d'administration  
de 23 membres qui définit les objectifs  
dans le cadre des missions légales.  
Son Président, Joël Baud-Grasset, est un élu  
local. L'assemblée générale est constituée  
de communes et de collectivités adhérentes.  
Le CAUE de Haute-Savoie est composé  
d'une équipe pluridisciplinaire, dirigée par  
Stéphane Dégeorges, organisée autour  
de trois pôles opérationnels, ainsi  
que d'un pôle structurel.

## Suivez notre actualité :

- Facebook • [caue74](https://www.facebook.com/caue74)
- Instagram • [@ilot\\_s\\_caue74](https://www.instagram.com/ilot_s_caue74)
- YouTube • [CAUEHauteSavoie](https://www.youtube.com/CAUEHauteSavoie)
- LinkedIn • [CAUE de Haute-Savoie](https://www.linkedin.com/company/CAUE-de-Haute-Savoie)

